

du 16 Juillet 1971

portant nomination de Mr Alphonse BABADJIDE, Administrateur, en qualité de Conseiller Technique au Cabinet de Mr Sourou-Migan APITHY, Membre du Conseil Présidentiel.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
 VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
 VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
 VU le Décret N°70-83/CP/SGG du 11 mai 1970, fixant la composition des cabinets présidentiels et ministériels ;
 VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le décret N°70-122/CP/SGG du 5 juin 1970 qui l'a complété ;
 VU le Décret N°70-85/CP du 11 mai 1970, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux membres des cabinets des Présidents, du Président de la Cour Suprême et des ministres,

DECRETE :

Article 1er - Mr Alphonse BABADJIDE, Administrateur, est nommé Conseiller Technique au Cabinet de Mr Sourou-Migan APITHY, Membre du Conseil Présidentiel.

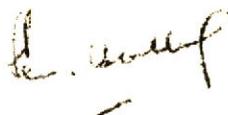
Article 2 - Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 16 Juillet 1971

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

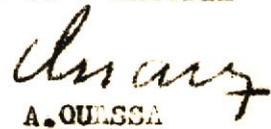


Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Pr. Le Ministre des Finances absent,
Le Ministre de la Santé Publique
Chargé de l'Intérim



A. OURSSA

Ampliatiens : PCP 6 - MCP 2
 MCP/Cab. 6 - Ministères 11
 CS 6 - HC 3 - SGG 4 - IAA 1
 DCCT-DN-IGF-Gde Chanc. JORD 5
 DI 8 - Trésor 4 - DB-CP-DC 3
 Solde 1 - Intéressé 1 - DFP +
 s/dtions 6 - DEP-DGAJL-Dtion St.6